

L'Acadie à l'heure de la mondialisation : nouvelles perspectives d'affirmation nationale pour les peuples sans État

Stéphan Bujold

Volume 20, numéro 1, 2014

Réflexion en provenance de LANAUDIÈRE : les Québécois sont-ils des Acadiens ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71744ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bujold, S. (2014). L'Acadie à l'heure de la mondialisation : nouvelles perspectives d'affirmation nationale pour les peuples sans État. *Histoire Québec*, 20(1), 42–45.

L'Acadie à l'heure de la mondialisation : nouvelles perspectives d'affirmation nationale pour les peuples sans État

par Stéphan Bujold

Stéphan Bujold est politologue de formation et historien par vocation. Après avoir œuvré pendant quelques années à la coordination d'organismes communautaires de son quartier, il mène depuis plus de 10 ans des recherches indépendantes sur l'histoire sociale et politique de l'Acadie coloniale. Il s'intéresse aussi aux relations Acadie-Québec, à l'identité acadienne au Québec et à la diaspora acadienne dans le monde. Ses recherches l'ont conduit à publier plusieurs articles et à prononcer des conférences sur ces différents sujets ainsi qu'à entreprendre la rédaction d'une saga romanesque encore inachevée sur l'Acadie d'avant le Grand Dérangement. Il s'est également impliqué dans diverses organisations acadiennes et est présentement membre du conseil d'administration de l'Association des familles Thériault d'Amérique et secrétaire du conseil d'administration de la Coalition des organisations acadiennes du Québec.

Dans un texte paru il y a quelques années (Bujold, 2007), j'ai tenté d'appliquer le concept de diaspora au peuple acadien, une entreprise relativement novatrice dans le sens où le concept était parfois utilisé, mais dont la pertinence en ce cas précis n'avait été que peu examinée (Magord, 2003 ; Magord et Belkhodja, 2005). Le peuple de diaspora par excellence est évidemment le peuple hébreu, surtout avant la création de l'État d'Israël, en 1948. L'acception la plus restreinte de ce concept est un peuple dispersé en maints endroits du monde et hors de son foyer national à la suite d'événements historiques tragiques et hors de son contrôle. Nul besoin d'épiloguer longuement pour constater que cette définition s'applique au peuple acadien depuis la déportation dont il fut victime en 1755 (voir Chiasson 2009).

Dans le présent article, je voudrais faire un pas de plus en mettant en parallèle le phénomène de mondialisation en œuvre dans l'économie mondiale depuis plusieurs décennies et les possibilités qu'il ouvre aux peuples ou nations sans État et transfrontaliers comme les Acadiens, qui en sont un excellent exemple. Plus précisément, est-ce que les nouvelles conditions émergeant dans le système international pourraient faciliter l'affirmation nationale des peuples comme les Acadiens, dont la voix sur la scène internationale ne portent guère? L'approche utilisée pour mener cette réflexion se situe

au confluent des sciences historiques et politiques, plus précisément le champ de recherche de cette dernière discipline que l'on appelle relations internationales, parfois moins justement politique internationale.

Le système international et l'État moderne

La scène internationale telle qu'elle nous apparaît encore aujourd'hui s'est mise en place lentement depuis la seconde moitié du XVII^e siècle en Europe occidentale. Son acteur quasi unique est l'État, celui qui s'arroge l'exclusivité de la souveraineté et du contrôle d'une population sur un territoire délimité par des frontières théoriquement intangibles et inviolables. Cette forme d'organisation politique est la seule admise à siéger comme membre à part entière au sein de l'ONU et de la plupart des autres organisations internationales, mieux nommées interétatiques ou intergouvernementales.

Cet État est parfois qualifié d'État-nation. *A priori*, on peut s'imaginer qu'il puise sa légitimité dans l'existence d'un peuple, d'une nation, et que c'est une règle généralement admise que ce peuple maîtrise son devenir historique par le moyen de cet État. Toutefois, il n'en va généralement pas ainsi. C'est plutôt l'État qui nationalise les populations souvent hétérogènes vivant sur son territoire et qui est la source de cette relative uniformisation de la communauté nationale. Par exemple, la France de Louis XIV était

une mosaïque de cultures se ressemblant plus ou moins, et ce n'est qu'au XIX^e siècle, notamment à la suite de l'établissement de l'instruction primaire nationale obligatoire, que la France moderne s'est formée et que le français, la langue de l'élite nationale contrôlant l'appareil gouvernemental, est devenu la langue commune de tous les Français. Un processus comparable a eu cours en Italie, surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale, mais grâce en partie aux médias modernes de masse, comme la télévision, dans laquelle on uniformise la langue parlée. L'éducation, celle que l'on inculque à la population et celle détenue par les élites, est donc au centre du processus d'affirmation nationale, autrement désigné nationalisme, et de construction nationale.

Bref, en réalité et contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce ne sont pas les nations qui font les États, mais plutôt les États qui forment les nations en formatant les peuples par le biais surtout de l'éducation. Ceci est tout aussi vrai pour les peuples qui ne possèdent pas un État souverain, comme le Québec, qui est un État fédéré, une province, et n'est souverain que dans son champ de compétences en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Malgré cette limitation de sa souveraineté, depuis la Révolution tranquille et surtout l'adoption de la loi 101, le Québec a réussi à transformer les Canadiens français en Québécois et à convaincre les

nouveaux venus de se joindre à eux en s'identifiant aussi comme Québécoises ou Québécois, une identité *a priori* plus inclusive que l'identité canadienne-française se référant directement à l'origine ethnique française et à l'histoire commune partagée par les descendants des colons habitants de la Nouvelle-France.

Les peuples sans État et les minorités transfrontalières

Il faut admettre que la situation des peuples sans État dans le contexte international décrit ci-haut et où la seule forme d'identité collective ayant voie au chapitre est la nation, est éminemment précaire. Il n'y a qu'à penser au nombre effarent de langues disparues et disparaissant chaque année pour se convaincre de cet état de fait : selon l'UNESCO, 4 % des langues du monde ont disparu depuis 1950, et actuellement, près de la moitié d'entre elles sont en danger (UNESCO 2010).

Pour leur part, les Acadiens ont notamment la chance de parler une langue dont la vitalité à l'échelle internationale n'est pas trop mise à mal. Il y a aussi le fait que la Constitution canadienne a été modifiée afin d'y inclure officiellement le bilinguisme de la Province du Nouveau-Brunswick, dans laquelle les Acadiens représentent plus d'un tiers de la population. S'ajoutent également les normes internationales issues de la *Charte de l'ONU* et de la *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques* qui ont pour objet de protéger notamment les peuples sans État.

Parmi les peuples sans État, les minorités transfrontalières occupent une place particulière. Il s'agit de peuples dont le territoire national est séparé entre plusieurs États souverains ou fédérés. Outre les Acadiens qui vivent dans une Acadie morcelée entre au moins trois États souverains, soit le Canada, les États-Unis et la France (Saint-Pierre et Miquelon),

et sept États fédérés, soit le Québec, le Maine, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et la Louisiane, plusieurs peuples autochtones vivent la même situation, dont les Iroquois, les Cris et les Lakotas, qui sont les exemples les plus connus.

Des horizons de plus en plus lointains

La mondialisation, et non globalisation, qui est un anglicisme, est l'un de ces phénomènes omniprésents et polymorphes qui pénètrent au cœur même du tissu social des communautés contemporaines, mais qui restent difficiles à définir, notamment parce qu'ils évoluent constamment. Il est généralement admis qu'elle soit apparue dans la seconde moitié du *xx*^e siècle pour connaître par la suite une expansion presque exponentielle. Pourtant, des économistes allemands comme Karl Marx (1848) ont observé et analysé ce phénomène dès le milieu du *xix*^e siècle, tandis que des historiens comme Fernand Braudel (1988) le voient apparaître dans le contexte de l'expansion coloniale européenne en général et espagnole en particulier dès la fin du *xv*^e siècle.

Évidemment, le commerce international est au cœur de cette économie qui se mondialise. C'est par lui que les biens, puis les services s'échangent à une échelle de plus en plus mondiale : le Coca-Cola est offert partout dans le monde, de Time Square aux villages les plus reculés de la savane africaine ou de la forêt amazonienne. L'exemple du Coca-Cola n'est pas fortuit, car avec les biens suivent aussi les valeurs qui se mondialisent à un rythme maintenant fulgurant à l'ère des médias électroniques de masse et toujours plus rapidement avec les médias sociaux depuis une décennie.

Dans ce contexte, il est bien facile de constater et de comprendre que cet État moderne qui ambitionnait de contrôler exclusivement son territoire et la population s'y trou-

vant a de plus en plus de difficulté pour ce faire. Ses fondements sont ébranlés, car bien trop de choses lui échappent. Au plan économique, les grandes sociétés multinationales n'ont plus de pays et vont produire là où les profits et marges bénéficiaires seront les plus grands. Le meilleur exemple étant sans doute l'incapacité des gouvernements à s'entendre sur une régulation du système financier international, dont les flux et reflux spectaculaires nuisent pourtant à la stabilité des devises et, incidemment, à l'équilibre des budgets gouvernementaux.

Les États perdent aussi quelque chose qui fut fondamental autant dans leur création que leur maintien : l'idéologie, c'est-à-dire le système d'idées et de valeurs qui fondent et légitiment l'État en droit et en pratique. Il suffit de se remémorer le printemps arabe pour comprendre que les États ne peuvent plus contrôler étroitement le discours et le message, les moyens de communication étant maintenant trop nombreux et diversifiés pour qu'ils puissent prétendre à les contrôler tous, tandis que l'influence de ceux qu'ils peuvent encore contrôler tant bien que mal, la télévision et la radio, est en chute libre.

Répartition approximative des Acadiens en Amérique du Nord

Québec : 1 000 000
Louisiane : 500 000
Nouveau-Brunswick : 250 000
Maine : 60 000
Nouvelle-Écosse : 40 000
Île-du-Prince-Édouard : 8 000
Terre-Neuve : 2 000
Saint-Pierre et Miquelon : 2 000

Note : il est difficile de fournir des chiffres exacts, car les recensements ne tiennent compte que de la langue maternelle et que beaucoup d'Acadiens ne parlant plus le français sont donc exclus de ce nombre.

La Glocalisation

James Rosenau (1992), l'un des politologues américains les plus importants et influents de la seconde moitié du xx^e siècle, avait déjà remarqué cette tendance inverse et concomitante à celle de la mondialisation qu'il appela la glocalisation.

Le concept met en relief le fait qu'en même temps que se déroule à une très grande échelle internationale le processus décrit ci-haut, la mondialisation, un autre processus se déroule à une bien plus petite échelle. Simultanément, des valeurs se déployant à un niveau mondial incitent les individus à se définir comme des « citoyens du monde » et ces mêmes individus se replient sur le local, leur communauté ou leur région ou leur ville ou les trois à la fois.

De plus en plus, les individus conscients de leur universalité cherchent aussi à découvrir ou à redécouvrir leur particularité, ce qui les distingue individuellement aussi bien que collectivement, leur identité. Il y a donc un renouveau des traditions locales et populaires spécifiques aux collectivités plus ou moins grandes et à une échelle variable en ce qui concerne l'intensité de la pénétration de cette dynamique qui n'en demeure pas moins un phénomène observable. Il suffit de penser au renouveau des traditions culinaires, à la volonté de vouloir acheter localement et à celle des villes et régions de reconquérir des pouvoirs politiques et économiques accaparés depuis longtemps par les gouvernements des États ou des provinces.

Un bref examen de l'Union européenne montre clairement ce processus. Au cours des trente dernières années, le nombre d'États membres a doublé, l'Euro a remplacé presque toutes les monnaies nationales, des efforts furent faits pour adopter des politiques économiques, étrangères et de défense, toutes communes. Au même moment, l'Union européenne a adopté des politiques notamment culturelles pour valoriser et favoriser

les cultures régionales et le contrôle par les collectivités locales de leur développement économique et social. Le résultat de ces politiques dans les États unitaires fortement centralisés fut la création de juridictions administratives intermédiaires comme les assemblées régionales en France, la région autonome de Catalogne en Espagne, la réouverture des parlements d'Écosse et d'Irlande du Nord en Grande-Bretagne.

Et les Acadiens dans tout ça?

Depuis la première Convention nationale les ayant réunis à Memramcook en 1881, les Acadiens ont adopté des symboles (drapeau, hymne et fête nationaux, etc.) et créé des institutions (la Société nationale de l'Acadie, les universités de Moncton et Sainte-Anne, etc.) qui marquent concrètement leur renaissance nationale toujours en cours (voir Bujold 2009). Depuis 1994, les Congrès mondiaux acadiens ont réussi à réunir les Acadiens de la diaspora, créant un certain sentiment d'unité nationale en dépit des frontières et de l'éloignement.

Force est d'admettre que cela n'a pas permis de renverser certaines tendances à l'assimilation ou à l'exode des Acadiens des Provinces maritimes. Il importait de montrer que les tendances actuelles au sein du système international sont plutôt favorables aux peuples sans État et défavorables aux États. Le but ultime étant de convaincre les Acadiens qu'ils peuvent développer et adopter des revendications nationales visant leur affirmation, leur maintien et surtout leur développement national et culturel sans pour autant que cela signifie une trahison des différentes juridictions où ils tentent actuellement de survivre tant bien que mal. C'est souvent le lot des minorités de se sentir menacées et de ce fait craindre que toute revendication ne soit mal reçue par la majorité, qui pourrait répondre par des représailles de toutes sortes – ce qui est d'ailleurs déjà arrivé.

Il est évident que ces revendications

nationales doivent être originales et innovantes quoique portant sur des sujets aussi anciens que nécessaires. Le plus important de ces sujets et qui devrait faire l'objet des premières revendications est sans conteste l'éducation. Depuis longtemps, les Acadiens doivent se démener comme des diables dans l'eau bénite pour obtenir une éducation digne de ce nom et en français. Par exemple, la Société nationale de l'Acadie devrait réclamer la création d'un conseil scolaire acadien indépendant des compétences provinciales des Maritimes. Ce conseil devrait s'attarder à créer un programme scolaire particulier portant surtout sur la langue française et l'histoire, les deux matières névralgiques pouvant construire et renforcer une identité nationale acadienne moderne.

Évidemment, cela n'est pas simple et ne se fera pas du jour au lendemain sans coup férir, tout État étant farouchement jaloux de ses compétences. Si un coup de barre n'est pas donné, le peuple acadien continuera sa stagnation démographique, pour ne pas dire son déclin lent, mais certain.



Références

Braudel, Fernand (1988), *La dynamique du capitalisme*, Paris, Flammarion (Champs).

Bujold, Stéphan (2007), « La diaspora acadienne du Québec, essai de contribution à l'élargissement du champ national acadien » dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval / Chaire d'études sur la francophonie en Amérique du Nord (CÉFAN) : 461-484.

Bujold, Stéphan (2009), « L'Acadie? Quoi ça? Les Acadiens? Qui ça? Esquisse d'un territoire indéfini et d'un peuple éparpillé », *Cahiers de la Société historique acadienne*, volume 40 (1) : 40-48.

Chiasson, Anselme (2009), « Les Acadiens de la diaspora », *Cahiers de la Société historique acadienne*, volume 40 (1) : 28-39.

Magord, André (2003), « Dynamiques intergroupes au sein de la diaspora acadienne : un pas vers une nouvelle donne? » dans André Magord (dir.), *L'Acadie plurielle. Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, Poitiers et Moncton, Institut d'études acadienne et québécoises et Centre d'études acadiennes, p. 11-19.

Magord, André, et Chedly Belkhouja (2005), « L'Acadie à l'heure de la diaspora? », *Francophonies d'Amérique*, 19, p. 45-54.

Marx, Karl (1848) en coll. avec Friedrich Engels, *Le manifeste du Parti Communiste*, Paris, 10/18, 1970.

Rosenau, James (1992), « Le Nouvel ordre mondial : forces sous-jacentes et résultats », *Études Internationales*, 23 (1), p. 9-35.

UNESCO (2010), *Atlas UNESCO des langues en danger dans le monde* : <http://www.unesco.org/culture/languages-atlas/fr/atlasmap.html>.



Pour un séjour parfait, voilà ce que
l'Hôtel Château Joliette vous propose :

Une **vue étonnante** sur la Rivière l'Assomption...
Des **chambres spacieuses** avec une décoration élégante...
Une **cuisine prodigieuse** avec des produits régionaux...

